

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024.00175

SOUTIEN À L'ENTREPRISE « LA TABLE DU BON VIVANT » À SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS, VIA LE DISPOSITIF D'AIDE AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240411-D20240017510

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

SOUTIEN A L'ENTREPRISE « LA TABLE DU BON VIVANT » A SAINT-AURICE-EN-GOURGOIS, VIA LE DISPOSITIF D'AIDE AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE

Par délibération en date du 24 mai 2018, la Métropole a mis en place un dispositif d'aide à l'investissement destiné à favoriser l'installation ou le développement de petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec un point de vente accessible au public, situées dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Au travers de cette mesure, Saint-Etienne Métropole entend participer au maintien d'une économie de proximité dans les communes rurales et ainsi :

- garantir une offre commerciale de première nécessité aux habitants ;
- conserver des emplois et des savoir-faire ;
- assurer une animation dans les villages et les quartiers, et maintenir un lien social, notamment vis-à-vis des personnes peu mobiles ;
- améliorer l'attractivité des quartiers en géographie prioritaire et des centres-bourgs ruraux ;
- assurer un développement du territoire équilibré entre urbain et rural.

Ce dispositif, complémentaire à l'aide régionale orientée sur le même public, permet d'octroyer une subvention à l'investissement d'un taux de 20 %, liée à l'installation, au développement et à la rénovation des points de vente accessibles au public.

Les dépenses éligibles doivent porter sur la rénovation des vitrines, la sécurité du local, les économies d'énergie et l'acquisition de matériel de production ou de véhicules liés à l'activité. Les acquisitions de fonds de commerce, de locaux ou de terrains sont exclues.

Dans le cadre de la reprise d'un restaurant de type traditionnel, situé à Saint-Maurice-en-Gourgois, Madame Océane PIEMONTE souhaite procéder à la réalisation de travaux de rénovation. A ce titre, elle sollicite la Métropole pour un accompagnement financier.

Nom de l'entreprise : LA TABLE DU BON VIVANT

Siège social : 36, chemin des Chomettes 42240 Saint-Maurice-en-Gourgois

Activité de l'entreprise : restauration

Montant de l'investissement : rénovation du local pour un montant total de 38 984 € HT, avec un plafond de dépenses éligibles fixé à 50 000 € HT et un financement à hauteur de :

- 7 796,80 € par la Région Auvergne Rhône-Alpes (20 %) ;
- 7 796,80 € par Saint-Etienne Métropole (20 %).

Calendrier : janvier à mars 2024

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention d'attribution d'une aide à l'investissement à l'entreprise « La Table du Bon Vivant » pour la réfection et l'aménagement d'un local de restauration à Saint-Maurice-en-Gourgois ;**
- **autorise l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « Aide au développement du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente en milieu rural » à ladite entreprise « LA TABLE DU BON VIVANT », située à Saint-Maurice-en-Gourgois, pour un montant maximum de 7 796,80 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 20422 du budget développement local de l'exercice 2024.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE